

Emploi : la flexibilité n'est pas le remède à la précarité

Olivier Passet Directeur des synthèses économiques de Xerfi

Pourquoi réforme-t-on le marché du travail en France ? Pour éradiquer un mal bien français. Une tendance à reporter l'essentiel de l'ajustement en temps de crise sur une petite fraction de la population, toujours la même, la plus jeune, la moins diplômée, piégée dans une trappe d'instabilité, d'intermittence, sans espoir de sortie. La plupart des études montrent qu'elle constitue, avec le chômage, la principale source de pauvreté.

Ce constat était au cœur de la prise de position du collectif d'économistes, le 4 mars dernier, dans [les colonnes du Monde](#), dont Olivier Blanchard, principale figure française de l'approche *insiders-outsiders* : « Ces inégalités sont insupportables. En réduisant l'incertitude qui entoure le CDI, le projet de loi El Khomri est de nature à changer la donne : c'est avant tout à ces publics défavorisés qu'elle va donner accès à un emploi durable. » Il s'agirait donc de faire basculer les salariés en CDD instables vers des CDI stables. Cette caution académique, laisse cependant dubitatif, car le *storytelling* proposé comporte encore de nombreuses zones d'ombre.



Une précarité inégalement répartie

Le constat de départ, celui d'une précarité inégalement répartie est irréfutable. Plus des deux tiers des fluctuations de court terme de l'emploi salarié marchand depuis 2008 se concentrent sur l'intérim, alors que le travail intérimaire ne représente que 3 % du stock de l'emploi. Selon l'Acoss, 87 % des nouvelles embauches se font aujourd'hui en CDD et, plus saisissant, 75 % sur des CDD de moins d'un mois.

Ces proportions n'ont certes pas vocation à se retrouver dans les stocks. En stock, les emplois temporaires oscillent depuis près de quinze ans dans une fourchette comprise entre 14 % et 16 % des salariés. Les chiffres d'embauche indiquent donc surtout une précarisation croissante à l'intérieur des CDD, conséquence d'un raccourcissement des durées des contrats, ce qui augmente mécaniquement la fréquence de ce type de recrutements. Tout cela conforte bien l'idée d'une minorité jouant un rôle tampon.

75 % des nouvelles embauches se font en CDD de moins d'un mois

Ce serait l'hypocrisie du système français. Protecteur pour ses *insiders*, ceux qui sont déjà pourvus d'un emploi stable, il laminerait les conditions d'embauche de toute une frange de la population la plus vulnérable et dépourvue de pouvoir de négociation : soit 3 à 3,5 millions de chômeurs structurels, auxquels il faut ajouter 3 à 3,5 millions de travailleurs temporaires (CDD et intérim).

Au total, environ 6 à 7 millions de personnes, sur une population active de 29 millions feraient les frais de la surprotection des autres. Le mot pour le dire est simple. Le marché français est dual, la flexibilité à deux vitesses servant de soupape à un système trop corseté.

Pas de singularité française

L'histoire racontée part bien de symptômes réels, qui se sont considérablement aggravés dans les années 1990. Prétendre en revanche que cette dualité est plus prononcée qu'ailleurs et qu'elle singularise la France est beaucoup moins certain. D'abord, parce que dans les pays anglo-saxons, dérégulés, il n'est pas nécessaire de recourir au CDD pour organiser un *turn-over* à haute fréquence. Le faible poids des CDD courts dans une économie ne signifie donc pas que ce type d'emplois, à très forte rotation, notamment dans l'hébergement et la

restauration mais surtout dans le spectacle, l'audiovisuel, les services informatiques, n'existe pas avec la même fréquence. Le CDD est au fond une forme de précarité contractualisée, encadrée et surtout beaucoup plus repérable.

L'intermittence est-elle pour autant moins prononcée dans les pays dérégulés, et moins génératrice de pauvreté ? Tous les pays qui ont réduit leur chômage l'ont fait sur la base d'un travail dégradé et fragmenté. Selon des modalités diverses certes. Mais il n'existe pas de pays ayant augmenté son taux d'emploi sans accroître la dualité de son marché. La question de la trappe à pauvreté et à précarité traverse ainsi toutes les économies.

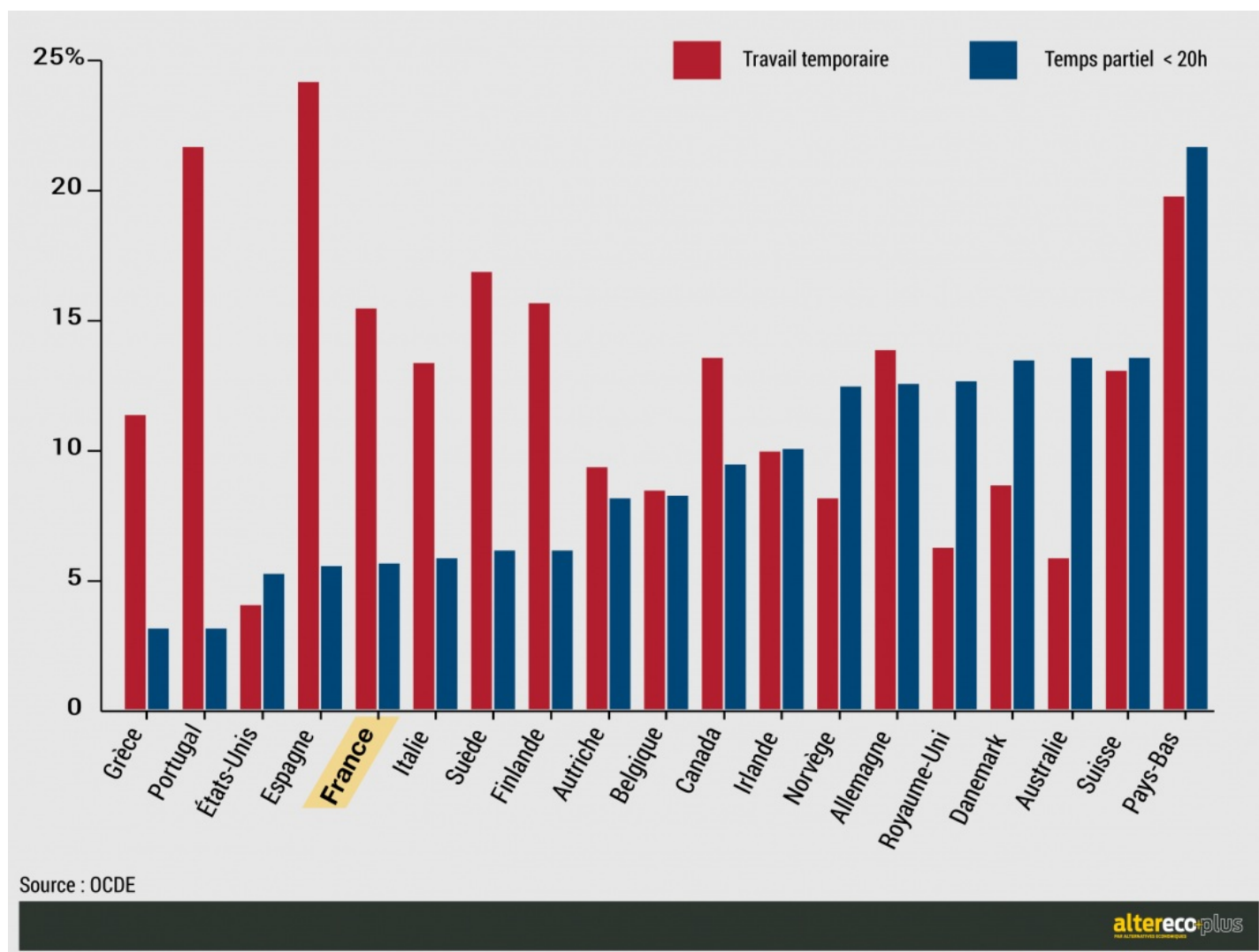
Tous les pays qui ont réduit leur chômage l'ont fait sur la base d'un travail dégradé

La plupart des pays ont en revanche préféré la solution des temps partiels courts ou ultracourts à celle des CDD intermittents (concentrant les baisses de charge, comme au Royaume-Uni ou en Allemagne par exemple sur les durées courtes). Mais dans un cas comme dans l'autre, la logique est la même : réduire la quotité horaire de travail par tête des moins qualifiés sur l'année, pour produire numériquement plus d'emplois (un partage des temps donc), avec pour contrepartie une baisse du revenu par tête. La France est ainsi plutôt en bas de l'échelle des pays développés en termes de temps partiels courts et en haut de l'échelle en termes de travail temporaire (CDD et intérim).

Une dualité généralisée du marché du travail

Part de l'emploi salarié fractionné, travail temporaire et temps partiel court

[passet1.png](#)

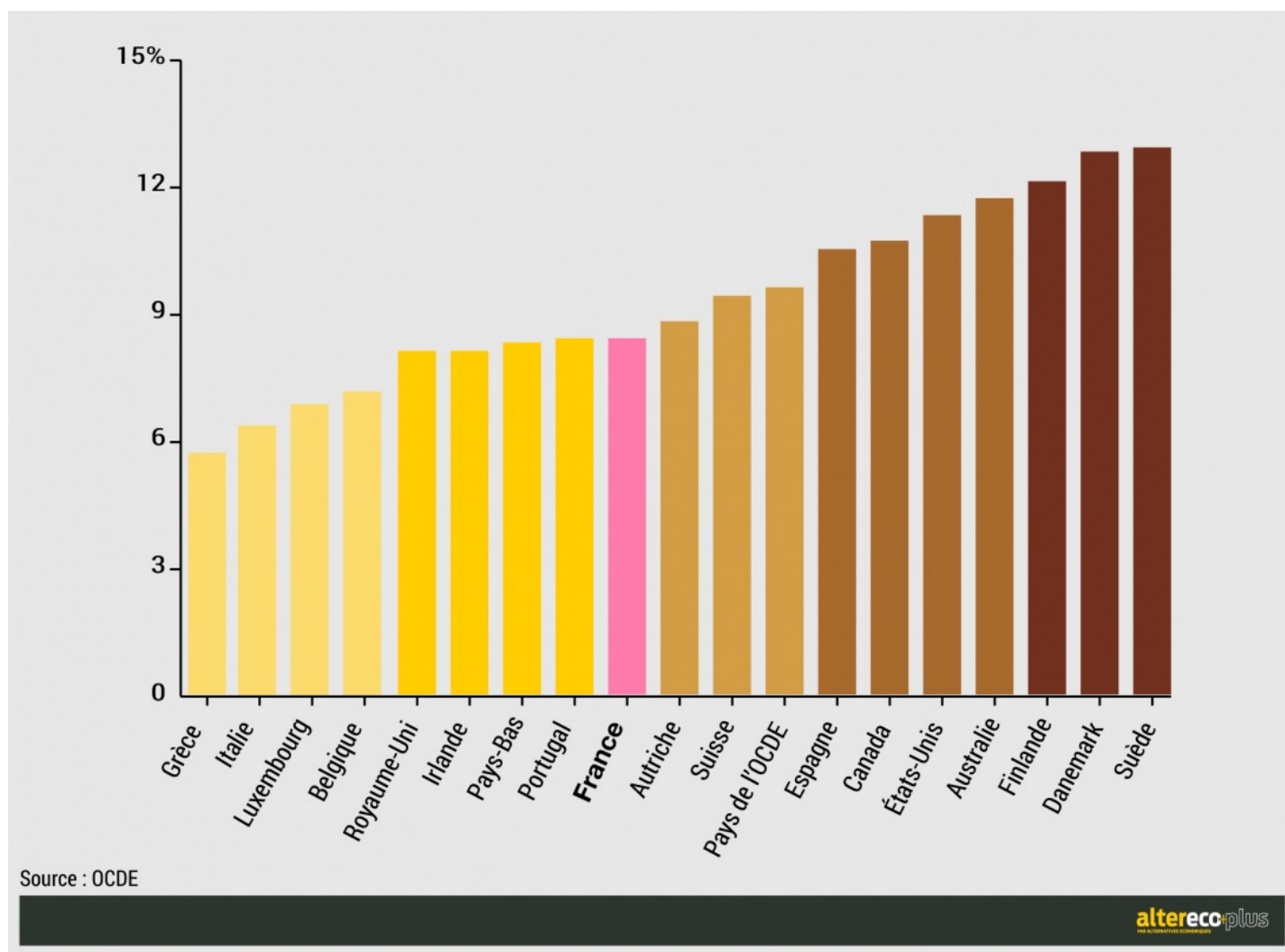


En dépit de ce choix, l'instabilité de l'emploi est-elle plus prononcée et plus concentrée en France ? Il n'existe aucune étude comparative pour l'étayer à ma connaissance. Mais les indicateurs indirects dont on peut disposer – par exemple la part des personnes occupant un emploi (CDD ou CDI) de moins de six mois d'ancienneté, ou la probabilité de sortie du chômage vers l'emploi, que dope la fréquence des CDD courts à fort *turn-over* – situent la France dans la médiane des pays avancés.

La France ne connaît pas une plus grande instabilité de l'emploi

Part de l'emploi salarié de moins de 6 mois d'ancienneté, moyenne 2010-2014

[passet2.png](#)



L'effet « trappe » à contrat court est-il plus prononcé qu'ailleurs ? Là encore, difficile de l'étayer, faute d'étude comparative robuste sur les transitions. En France, sur la période 2002-2008, autrement dit avant crise, le passage par un emploi à durée limitée semblait plutôt un « tremplin » vers l'emploi stable. Ainsi, toutes choses égales ailleurs, un salarié en CDD ou un intérimaire avaient respectivement trois et deux fois plus de chances qu'un chômeur d'accéder à un CDI d'un trimestre à l'autre que de tomber au chômage. Cette probabilité s'est réduite avec la crise, mais dans un contexte extrême. Cependant, selon la Dares (pour 2012), la part des emplois temporaires dans le secteur concurrentiel diminue rapidement avec l'âge, passant de 95 % pour les 17 ans à 24 % pour les jeunes de 25 ans, en raison principalement du poids décroissant de l'apprentissage. La précarité des plus jeunes a donc considérablement augmenté sur vingt ans, mais elle n'est pas définitive. Et rien ne permet d'affirmer qu'elle est plus marquée qu'ailleurs.

L'Espagne, c'est 18 emplois détruits sur 100 entre 2008 et 2013 et 5 emplois reconstitués depuis deux ans

Pour terminer sur ce point, méfions-nous aussi du cas espagnol, tellement en vogue chez les commentateurs aujourd'hui, et repris par le collectif mentionné en début de papier. On peut toujours tenter de « marketer » l'Espagne réformatrice de Rajoy, comme pays miracle de la transformation des CDD en CDI. Mais cela ne résiste pas à l'observation des faits. De début 2008 à fin 2013, l'Espagne, c'est 18 emplois détruits sur 100 en début de période dont 7 en CDI et 11 en CDD. Depuis deux ans, c'est 5 emplois reconstitués sur les 18 perdus... dont 2 en CDI et 3 en CDD. Le miracle Rajoy n'est pas exactement ce que l'on essaie de nous faire croire. L'Espagne reste ce pays des grands yoyos de l'emploi, qui n'a connu d'autre miracle que celui du rebond lorsque l'on a touché le fond de la piscine.

L'idée que certains pays sauraient diluer la précarité grâce à la flexibilité est donc une pure posture d'autorité.